

Madame, Monsieur,

Votre enfant demande une poursuite de sa scolarité au collège à la rentrée prochaine.
Une mise à jour des renseignements est obligatoire, aussi merci de rendre les documents **complétés et signés**, accompagnés des pièces indiquées ci-dessous.

Merci de compléter vos adresses mails : (impératif)

L'indication de vos adresses mails permet la création de vos identifiants et de générer vos mots de passe (1 identifiant, 1 mot de passe par parent). Cette étape impérative vous permettra ultérieurement l'accès à l'ENT donc au suivi de la scolarité de votre enfant et d'assurer une continuité pédagogique.
En complément, elles permettent les procédures d'affectation et les demandes de bourse.

A compléter et signer :

- Fiche de demande d'affectation
- Fiche de renseignements
- Fiche d'urgence médicale non confidentielle
- Fiche choix du régime de sortie des élèves / Autorisation de droit à l'image
- Fiche d'inscription à la demi-pension

A fournir :

- 2 photos d'identité **récentes** (inscrire au dos de chaque photo le nom et prénom de l'élève)
- Photocopie des 3 derniers bulletins de notes
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile et individuelle pour l'année 2024-2025
- Photocopies du livret de famille (pages concernant les parents et l'enfant)
- La photocopie de la carte d'identité ou passeport de l'élève et du parent
- Un RIB

Cas particulier :

- Si l'autorité parentale n'est pas conjointe, merci de fournir l'extrait de jugement le précisant
- Une attestation officielle de tutelle pour les enfants ne vivant pas avec leurs parents.
- En cas d'hébergement par un tiers, fournir : une attestation sur l'honneur d'hébergement établie par l'hébergeant, la copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois à son nom (sauf facture de téléphone portable), la copie de sa pièce d'identité et la copie d'un document officiel au nom de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant (attestation CAF, Pôle Emploi, CPAM, ...) sauf facture de téléphone portable.

ATTENTION : Tout dossier *incomplet sera refusé.*

Le retour de ce dossier est **IMPERATIF**, il conditionne l'envoi de votre demande d'affectation à la Direction académique, qui seule est décisionnaire.

Les documents fournis ne seront pas restitués.